



Association Loi du 1er juillet 1901 – Déclarée le 9 novembre 1999 – Publiée au
Lire et faire lire est un programme proposé par la Ligue de l'enseignement et l'Union
Familiales. Lire et faire lire est reconnue « association ressource dans le cadre du
contre l'illettrisme » du ministère de l'Éducation nationale. Lire et faire lire est agréée Association nationale de jeunesse
et d'éducation populaire

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le 05 SEP. 2025
ID : 085-200061265-20250905-2025_6_04-DE

S²LO

CONVENTION

Relative à la réalisation d'une action collective entre l'association Lire et faire lire et Cité Ile du..... pour l'année scolaire 2025/2026 Couleurs.

ENTRE

• La coordination départementale pilotée par La Ligue de l'enseignement de Vendée,
représentée par Jany Gueret en sa qualité de président

ET

• La structure Cité Ile du..... représentée par Mr. Blancher en sa qualité de Président
Cité.

Dans la perspective de l'intervention de Lire et faire lire au sein de la structure, programme
culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en
direction des enfants par l'intervention de bénévoles, la Ligue de l'enseignement – F.O.L. 85
et la structure s'associent.

Dans l'esprit de l'opération définie par les Chartes nationales de Lire et Faire Lire, la
structure intègre le programme Lire et faire lire dans ses activités.

La structure, dans le cadre des actions qu'elle organise, accueille les intervenants dans les
locaux nécessaires et adaptés à la lecture afin de pouvoir accueillir l'activité animée par le/la
ou les bénévole(s). Le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du
local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des intervenants sont
précisés dans un document annexé à la présente convention.

La Ligue de l'enseignement – F.O.L. Vendée s'engage à organiser et coordonner les
interventions des bénévoles en liaison avec la structure dans l'esprit qui fonde l'opération.
Elle assurera le suivi de l'opération.

L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels
consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par l'association
nationale Lire et faire lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance
Confédérale de la Ligue française de l'enseignement).

Numéro de police d'assurance : N° 2964920 TX 700.

A Le

Le président de la Ligue de l'enseignement de Vendée
Pour ordre la coordinatrice départementale
Emilie Piveteau

Mme/M.



Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le 05 SEP. 2025

ID : 085-200061265-20250905-2025_6_04-DE

ANNEXE À LA CONVENTION 2025/2026 PRÉCISANT LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Suite à la signature de la convention en date du

Concernant les temps d'animation

ENTRE

La structure Le Aux Couleurs représentée par Ms Blanchet

ET

La coordination départementale pilotée par La Ligue de l'enseignement de Vendée, représentée par Jany Guéret en sa qualité de président

Il a été décidé de mettre en place, le dispositif suivant :

	Nom du/des bénévoles lecteurs	Jour d'intervention(s)	Horaires	Nb d'enfants
	<u>GALLUCHOT Carole</u>	<u>1er jeudi du mois</u>	<u>10h - 11h</u>	<u>35</u>

En fonction des disponibilités des bénévoles et de l'activité, les jours et horaires des lectures peuvent être modifiés avec l'accord des deux parties.

Le matériel mis à disposition est : livres si besoin

Les interventions se dérouleront en libre circulation

En aucun cas le bénévole ne peut être seul dans la structure, avoir la responsabilité des enfants, ou intervenir pour un seul enfant.

Pour les interventions, la personne référente est : Elodie BAPTEL

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 02.51.54.66.40

A l'issue de la séance de lecture, les enfants sont repris en charge par le personnel ou par les familles au sein même des locaux.

A. St Hilaire de Rieg.

LE 16/06/ 2025

Le Président de la F.O.L.

Pour ordre la coordinatrice départementale

Signature